Clermont
de l'Oise

APPROBATION

DU COMPTE RENDU

DE LA REUNION DU

CONSEIL MUNICIPAL

DU 17 SEPTEMBRE 2019

Séance ordinaire du 17 Septembre 2019, le Conseil Municipal de la Commune de Clermont légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur le Maire.

Présents :

M.OLLIVIER, M. BELLANGER, Mme BOVERY, M. DIZENGREMEL, M. DELCROIX, Mme DECHAUMONT, M. TANTOST, Mme FOURNIER, M. MINE, M. HERBET, Mme BONDOUX, M. WALRAND, M. LAMBERT, Mme BORDERIAS-SOLER, M. CUSSERNE, Mme CALDERON, M. CARPENTIER, Mme CHANOINE M. BOUCHARD, Mme CHAUMET, M. LIMON, M. PENEAU, Mme BIASON, M. POULAIN, M. ISKOU, Mme BALOCHARD, M. TEIXEIRA.

Absent ayant donné pouvoir :

Madame KAZMIERCZAK donne pouvoir à Madame BONDOUX

Absente excusée :

Madame MARTIN

Absents :

Madame WANDEWATTYNE
Monsieur KHARRAB
Monsieur CARVALHO
Madame BAGOUSSE

Secrétaire : Monsieur Pascal DIZENGREMEL

La séance est ouverte à 18 H 35.

Approbation du compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 12/06/2019

Le compte-rendu de la séance du Conseil Municipal est adopté à l'unanimité.

I CENTRE SOCIOCULTUREL

1 – Séjours vacances hiver 2020

Le secteur jeunesse organise un séjour aux sports d'hiver à Saint Jean d'Aulps (Haute Savoie, 74) au sein du chalet Clos Florine du dimanche 23 au samedi 29 février 2020 pour 55 jeunes Clermontois, âgés de 10 à 18 ans, dont 10 jeunes de la réussite éducative.

Cinq jeunes, en situation de découverte des métiers de l'animation et du sport seront associés à l'équipe pédagogique en qualité de co-encadrant.

Le séjour Hiver 2020 sera encadré par un directeur titulaire d'un titre reconnu par la jeunesse et des sports (B.A.F.D, B.P.J.E.P.S) et huit animateurs (dont deux de la réussite éducative), pour assurer l'encadrement des 55 jeunes.

Le transport sera assuré par la compagnie d'autocars "Kéolis", avec 2 chauffeurs.

L'équipe d'animation s'applique à rendre les jeunes acteurs dans le projet, en définissant ensemble les modalités d'organisation et de fonctionnement, et en étant investis et impliqués dans les actions avant, pendant et après le séjour.

Les jeunes ainsi que leurs parents seront associés à l'ensemble du projet : par la co-écriture du projet pédagogique, par la mise en œuvre d'actions de financement d'ateliers voire d'activités complémentaires au séjour, par la préparation du planning des activités, du plan alimentaire, et d'autres éléments d'organisation quotidienne.

Soucieux du partenariat avec la C.A.F de l'Oise, l'équipe pédagogique s'appliquera à mener durant le projet des actions autour de la parentalité.

Un mode de paiement par fractionnement sur 5 périodes est proposé aux familles :

- ✓ Versement de 60 € d'arrhes
- ✓ 5 règlements d'octobre 2019 à février 2020

Pour les familles souhaitant payer en plusieurs fois, les versements se feront au Trésor Public ou via Concerto Jeunesse
Comme pour tout départ d'enfants dans des séjours agréés par le Ministère de la Santé, de la Cohésion Sociale et de la Jeunesse seront acceptés :

- ✓ Les bons VACAF d'un montant de 400 € alloués par la Caisse d'Allocations Familiales
- ✓ Les chèques vacances d'un montant de 480 € alloués par l'Agence Nationale pour les Chèques Vacances (ANCV)

5 places sont réservées pour les enfants des familles bénéficiaires de l'Epicerie Sociale.

Pour les administrés rencontrant des difficultés financières, les familles seront orientées vers le C.C.A.S. pour étude du budget, avec un taux d'effort minimum de 100 €.

En cas d'annulation des familles *(hors cas de force majeure* : *la force majeure désigne un événement à la fois imprévu, insurmontable et indépendant de la volonté d'une personne. Juridiquement, la force majeure est susceptible de dégager une personne de sa responsabilité ou de la délier de ses engagements contractuels*) un dédit sera appliqué aux familles concernées selon le barème ci-dessous :

- ✓ 25 % du montant du séjour après 15 jours suivant la date d'inscription dans les 3 mois précédant la date de départ
- ✓ 50 % du montant de séjour après 1 mois suivant la date d'inscription dans les 2 mois précédant la date de départ
- ✓ 100 % du montant de séjour après 2 mois suivant la date d'inscription dans le mois précédant la date de départ

L'annulation du séjour fera l'objet d'un dépôt de dossier auprès de la Trésorerie pour émission d'un titre de paiement correspondant au montant arrêté ci-dessus.

Barème Hiver 2020 (7 jours) : Coût du séjour hors subvention de la collectivité pour un enfant (masse salariale, prestations…) : **844 €** (tarif applicable aux familles extérieures)

Montage financier prévisionnel proposé :

Coût du séjour	**46 423 €**
Subventions CGET (V.V.V.)	**10 000 €**
Réussite Educative	**8 500 €**
Ville de Clermont	**27 923 €**

Tarifs applicables aux familles clermontoises

	Revenus	Sans VACAF	
		Mairie	Tarif
A	0 à 5 963 €	664 €	180 €
B	5 964 à 11 896 €	644 €	200 €
C	11 897 à 26 420 €	624 €	220€
D	26 421 à 35 415 €	594 €	250 €
E	35 416 à 39 420 €	564 €	280€
F	39 421 à 47 420 €	524 €	320 €
G	47 421 à 60 000 €	484 €	360 €
H	+ de 60 000 €	444 €	400 €

	Revenus	Avec VACAF		
		VACAF	Mairie	Tarif
A	0 à 5 963 €	400 €	364 €	80 €
B	5 964 à 11 896 €			
C	11 897 à 26 420 €			
D	26 421 à 35 415 €			
E	35 416 à 39 420 €			
F	39 421 à 47 420 €			
G	47 421 à 60 000 €			
H	+ de 60 000 €			

Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver les tarifs proposés et d'autoriser Monsieur le Maire et le Premier Adjoint à signer toutes les pièces relatives aux projets.

Vu la Commission des Finances en date du 11 Septembre 2019,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

APPROUVE les tarifs ci-dessus et la participation financière demandée aux familles telle que définie ci-dessus.

AUTORISE Monsieur le Maire ainsi que le premier Adjoint, à signer toutes les pièces relatives à ces projets.

2 – Politique de la ville – crédits 2019

La politique de la ville est une politique de cohésion sociale et urbaine, nationale et locale envers les quartiers défavorisés et leurs habitants. Elle est conduite par l'Etat, les collectivités territoriales et leurs groupements dont l'objectif commun est d'assurer l'égalité entre les territoires, de réduire les écarts de développement entre les quartiers défavorisés et leurs unités urbaines et d'améliorer les conditions de vie de leurs habitants (loi du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine).

Le contrat de ville de Clermont, comme l'ensemble des 435 contrats de ville de France, repose sur 3 piliers autour des politiques sociales, économiques et urbaines de la politique de la ville avec pour axes transversaux : la jeunesse, l'égalité homme-femme, les valeurs de la République, la lutte contre les discriminations.

Dans le cadre de l'appel à projets 2019, le centre socioculturel a déposé une demande de subvention auprès du C.G.E.T (Commissariat Général à l'Egalité des Territoires), pour un montant de **95 350 €**, en cohérence avec les objectifs du contrat de ville et les orientations de l'Etat sur les thèmes suivants :

L'aide à la mobilité : La levée des freins à l'embauche

L'éducation : Développer le parcours d'avenir de chaque élève, prévention de l'absentéisme et du décrochage scolaire en garantissant une amélioration du climat scolaire, la coopération et la coéducation avec les parents d'élèves**.**

L'emploi et le développement économique : Le développement de l'apprentissage dans les quartiers prioritaires, le développement de dispositifs d'insertion pour les publics les plus éloignés de l'emploi.

Le sport comme vecteur d'inclusion sociale : Les actions « sport-santé », les activités sportives « porteuses de valeur ».

La culture : Acculturer les usagers au numérique, démocratiser l'offre culturelle dans les quartiers.

Monsieur le Maire demande à Monsieur BATTEUX, Directeur du Centre socioculturel, de présenter à l'assemblée, les huit projets.

Montage financier des 8 actions déposées

Ville de Clermont (masse salariale et services)	Contribution volontaire en nature	Redevance familles	Subventions DRAC, CAF	Subventions CGET	Coût total des actions
188 981 €	**51 599 €**	**24 400 €**	**32 149 €**	**95 350 €**	**392 479 €**

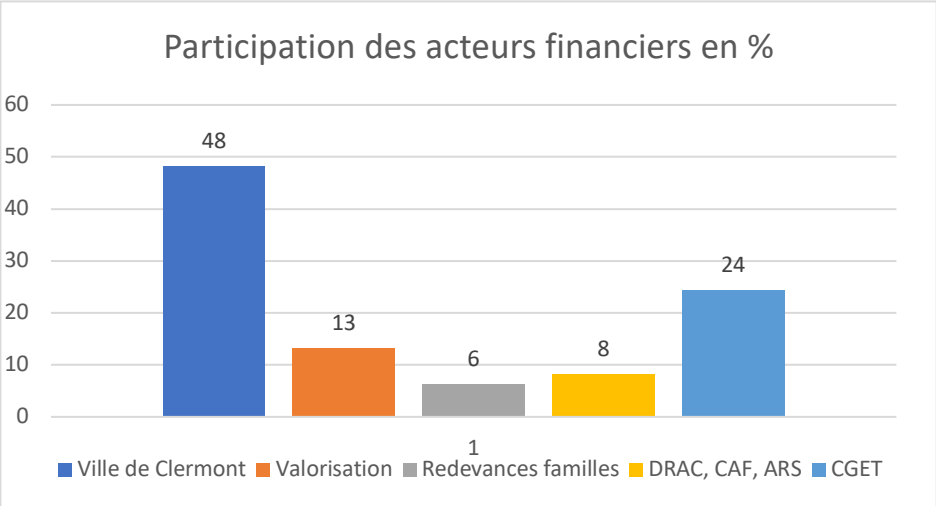

Publics visés et attendus par projet

Projet 1	Projet 2	Projet 3	Projet 4	Projet 5	Projet 6	Projet 7	Projet 8
Culture et pratiques artistiques	L'art numérique	Les accueils loisirs et séjours vacances	Sport, santé et bien-être	BAFA Citoyen	Réussite éducative	Education à la citoyenneté	C'est mon patrimoine
14 personnes par atelier, sortie 50 à 60 personnes. Spectacle Harcourt : +400 personnes	15 jeunes 300 contremar-ques 700 personnes nuit du jeu vidéo	40 jeunes (en moyenne) accueil jeunesse 85 jeunes séjours	30 jeunes (en moyenne) sport futsall, 12 adultes	30 stagiaires	90 enfants	20 à 25 jeunes âgés de 15 à 20 ans	50 personnes (parents et enfants)

Projet 1 - Culture et pratiques artistiques

Le projet a pour objets :

- de mettre en œuvre des ateliers à vocation artistique et culturelle menés par une plasticienne diplômée de l'école des beaux-arts, à destination des familles émanant du QPV et/ou du quartier vécu de la Belle Assise.

- de coconstruire avec l'appui des adultes et des enfants des œuvres, des projets, en lien avec un thème qui sera défini sur le groupe. Cette action permettra de partager un temps fort avec le groupe des seniors et des juniors, sortir du quartier, s'éveiller à la culture et à l'art, de pratiquer des activités artistiques et culturelles.

Projet 2 - L'art numérique, un élément facilitateur de l'expression des jeunes, de leur compréhension du monde et du vivre ensemble

Dans le cadre de ce projet, plusieurs axes sont développés dans la continuité des actions d'éducation aux images et de la réussite éducative entreprise depuis plusieurs années sur le territoire de la commune :

- Le dispositif "Passeur d'images contremarques pour le cinéma à 1 €", 1 stage d'une semaine avec un professionnel de l'audiovisuel, 1 séance de cinéma plein air mobilisant une centaine de personnes.

- La nuit du jeu vidéo (jeux et ateliers de prévention des risques : café parents), mobilisant plus de 700 personnes.
- La participation au forum l'été sera chaud (sensibilisation sur les réseaux sociaux)
- Ateliers Openlabs du Fablab (acculturation aux nouvelles technologies, l'image numérique : création de films d'animation ou d'arts visuels…)

Projet 3 - Les Accueils loisirs et séjours vacances, un levier pour l'éducation des jeunes

Ce projet est le symbole d'une réflexion éducative portée depuis une décennie par la ville de Clermont. Les accueils loisirs, séjours et vacances permettent de répondre aux enjeux socio-éducatifs de la jeunesse clermontoise. Yves RAIBAUD, Géographe, spécialiste des loisirs et du genre à l'université "Yves Montaigne" de Bordeaux, fait état de marqueurs de réussite quant au développement des séjours vacances pour les jeunes qui concourent à la réussite éducative, au vivre ensemble, à l'engagement citoyen et à l'autonomie. Le service centre socioculturel et particulièrement le secteur jeunesse se sont toujours inscrits autour des valeurs de l'éducation populaire en s'inspirant du modèle pédagogique "Joffre DUMAZEDIER", détente, divertissement, développement qui participent à la récréation de l'individu et de son émancipation. Le projet éducatif de la ville vise à inscrire les jeunes dans une démarche de projet, à les amener à être acteurs de l'action éducative, de les solliciter sur les pilotages et codécisions dans les commissions jeunesse, d'associer à la réflexion et dans l'ensemble du projet la participation active des parents.

Projet 4- Sport Santé et Bien-être

Le projet sport santé et bien-être repose sur 3 principaux piliers
1. Sport et santé
2. Sport insertion
3. Sport et prévention

Ces 3 éléments fondamentaux nécessitent d'accompagner, de diriger les publics vers la constitution d'un groupe tendant à la mixité et à la cohésion sociale, de travailler sur l'estime de soi, de valoriser les publics en situation d'exclusion, de construire des groupes de paroles sur les enjeux liés à la santé, l'insertion sociale, l'éducation. Le projet Sport santé et bien-être a pour vocation de dynamiser l'offre sportive urbaine à destination des jeunes, adultes et plus particulièrement la gente féminine à travers les ateliers, tout au long de l'année.

Projet 5 - B.A.F.A Citoyen

Projet innovant de l'insertion et du premier emploi, récompensé et labellisé par l'Etat en 2018, le B.A.F.A Citoyen a, depuis sa création en 2010, financé 260 stages avec 95 % de taux de réussite. La particularité du projet consiste à associer dans la démarche, les acteurs de pôle emploi et de la mission locale, sous la coordination pédagogique du référent du point information jeunesse.

De même il s’agit de définir ensemble le cahier des charges (campagne de sensibilisation auprès des jeunes avec une présentation du dispositif en y intégrant la démarche citoyenne "valeurs du vivre ensemble, la lutte contre les discriminations, la valeur du travail", ainsi que l'implication des jeunes dans un projet territorial et citoyen).

Projet 6 - Réussite éducative

Projet labellisé par l'Etat (Direction départementale de la Cohésion Sociale et la Direction académique des services de l'Education Nationale) en 2016, la plateforme de la réussite éducative de Clermont accueille 90 enfants âgés de 3 à 17 ans, pour 2600 heures de médiation et d'activités. La plateforme apporte un soutien individualisé et personnalisé aux jeunes en fragilité, en prenant en compte la globalité de leurs difficultés scolaires, sanitaires et sociales.

A travers les programmes de réussite éducative, il s'agit de mettre à disposition des partenaires de nouveaux moyens souples. Le mode d'intervention consiste, hors temps scolaire, dans la prise en charge individuelle et collective d'enfants et d'adolescents dans une logique de suivi individualisé. Il s'agit donc de constituer une équipe pluridisciplinaire (psychologues, éducateurs, orthophonistes, intervenants).

Projet 7 – Education à la Citoyenneté

Le fondement du projet Education à la citoyenneté vise à agir sur l'émancipation des jeunes à travers le monde de l'entreprise. Il a pour ambition de favoriser une culture de l'engagement de la part des acteurs au projet, de leur faire acquérir des connaissances, de valoriser leurs compétences par la mise en place d'un référentiel de compétences (compte engagement citoyen), d'amener les participants à être de véritables acteurs à travers une participation et de prises de responsabilités avec la création d'une Coopérative Jeunesse de Services, sur la période estivale 2019.

Des leviers d'insertion seront mis en œuvre pour faciliter l'orientation des jeunes vers les instances telles que la mission locale, pôle emploi, centre de formation et d'apprentissage, BGE avec la mise en place d'ateliers centrés sur la compétence, l'orientation, la prise de parole, la technique de recherche d'emploi, jeux de rôles sur les postures professionnelles.
Le centre socioculturel jouera un rôle essentiel pour lutter contre l'échec scolaire, en favorisant la réinsertion des jeunes vers l'apprentissage, la conduite de projets d'intérêt général en lien avec les partenaires du projet.

Projet 8 – C'est mon patrimoine

Le programme c'est mon patrimoine (projet DRAC et DDCS), vise à acculturer jeunes et familles au patrimoine isarien.
Dans ce cadre, deux sorties sont programmées (Cité impériale de Compiègne et château de Pierrefonds)

Cette action permettra aux enfants de :
- partager un temps fort des vacances avec leurs camarades
- sortir du quartier
- s'éveiller à l'histoire du patrimoine
- pratiquer des activités artistiques et culturelles notamment par l'approche de la bande dessinée

Monsieur WALRAND arrive à 18 H 55 et Madame CHANOINE à 19 H 00.

Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver les projets présentés et d'autoriser Monsieur le Maire et le premier adjoint à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

Vu la Commission des Finances en date du 11 Septembre 2019,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

APPROUVE tous les projets ci-dessus,

AUTORISE Monsieur le Maire ainsi que le premier Adjoint, à signer toutes les pièces relatives à ces projets.

Monsieur le Maire remercie le Directeur Général ainsi que le Directeur du Centre socioculturel pour leur professionnalisme dans le montage des dossiers.

II FINANCES

3– Mise en souterrain BT/EP/RT Rue des Colimaçons : rectification

Par délibération du 19 Décembre 2018, le Conseil Municipal a autorisé Monsieur le Maire à accepter la proposition financière du Syndicat d'Energie de l'Oise pour procéder aux travaux de mise en souterrain BT/EP/RT Rue des Colimaçons.

Le Conseil Municipal a inscrit au budget communal de l'année 2019 les sommes qui seront dues au SE 60, en section d'investissement à l'article 204158, selon le plan de financement prévisionnel,

- En section d'investissement, à l'article 204158, les dépenses afférentes aux travaux 123 314.89 euros (montant prévisionnel du fonds de concours sans frais de gestion et avec subvention)
- En section de fonctionnement, à l'article 6042, les dépenses relatives aux frais de gestion 11 752.37 euros.

Or, la somme qui est due au SE 60 s'élève à 128 314. 89 euros en section d'investissement.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir délibérer sur la rectification du montant, en section d'investissement, dans la délibération initiale pour être en cohérence avec le plan de financement.

Vu la Commission des Finances en date du 11 Septembre 2019,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

APPROUVE cette rectification.

AUTORISE Monsieur le Maire ainsi que le premier Adjoint, à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

III RESSOURCES HUMAINES

4 - Fixation des taux d'avancement de grade

Par délibération du 12 Juin 2019, le Conseil Municipal a défini les taux pour les avancements de grade relatif au grade d'adjoint administratif comme ci-dessous :

Adjoint administratif territorial	Adjoint administratif principal 2ème classe	3	100,00 %	3

Il est proposé au Conseil Municipal de modifier les taux pour les avancements de grade relatif au grade d'adjoint administratif comme ci-dessous :

Adjoint administratif territorial	Adjoint administratif principal 2ème classe	6	100,00 %	6

Les autres termes de la délibération restent inchangés.

Vu la Commission des Finances en date du 11 Septembre 2019,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

APPROUVE la modification des taux ci-dessus pour les avancements de grade relatif au grade d'adjoint administratif.

AUTORISE Monsieur le Maire ainsi que le premier Adjoint, à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

5 – Compte Epargne Temps

Par délibération en date du 30 Mars 2016, le Conseil Municipal a mis en place le Compte Epargne-Temps (CET) pour les agents de la commune et en a défini les modalités.

Dans la rubrique utilisation du CET de ladite délibération, il est stipulé qu'en cas d'indemnisation, cette dernière se fera par le versement d'une indemnité compensatrice selon des taux fixés par arrêté ministériel et variable selon la catégorie hiérarchique à laquelle appartient l'agent ; le montant brut journalier de l'indemnité s'établit ainsi à ce jour :

CATEGORIE	MONTANT BRUT JOURNALIER
A	125,00 €
B	80,00 €
C	65,00 €

L'arrêté ministériel du 28 Novembre 2018 modifie le montant journalier de l'indemnité selon la catégorie hiérarchique à laquelle appartient l'agent :

1° Catégorie A et assimilé : 135 €

2° Catégorie B et assimilé : 90 €

3° Catégorie C et assimilé : 75 €.

Vu l'avis favorable du Comité Technique en date du 12 Juin 2019,

Il est donc proposé au Conseil Municipal de modifier comme ci-dessus le montant journalier de l'indemnité selon la catégorie hiérarchique à laquelle appartient l'agent.

Cette disposition ne modifie pas les autres règles du régime CET prévues dans la délibération du 30 Mars 2016.

Vu la Commission des Finances en date du 11 Septembre 2019,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

APPROUVE la modification, ci-dessus relative au montant journalier de l'indemnité selon la catégorie hiérarchique à laquelle appartient l'agent.

AUTORISE Monsieur le Maire ainsi que le premier Adjoint, à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

6 - Création d'emplois non permanents pour accroissement saisonnier d'activité

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Ainsi, les collectivités locales peuvent recruter des agents contractuels sur des emplois non permanents sur la base de l'article 3, 2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, afin de faire face à un accroissement saisonnier d'activité.

Ces emplois non permanents ne peuvent excéder 6 mois pendant une même période de 12 mois consécutifs.

Il est donc proposé au Conseil Municipal le recrutement d'agents contractuels dans les conditions prévues à l'article 3 de la loi n° 84-53 précitée :

- 4 agents contractuels pour le service jeunesse à temps complet (35 heures) dans le grade d'adjoint d'animation territorial relevant de la catégorie hiérarchique C du 21/10/2019 au 03/11/2019.

- 4 agents contractuels pour le service enfance à temps complet (35 heures) dans le grade d'adjoint d'animation territorial relevant de la catégorie hiérarchique C du 21/10/2019 au 03/11/2019.

  1 agent contractuel pour le service vie scolaire à temps complet (35 heures) dans le grade d'adjoint technique territorial relevant de la catégorie hiérarchique C du 01/10/2019 au 31/03/2020.

La rémunération de ces agents sera calculée par référence à l'indice brut 347. Les crédits correspondants sont inscrits au budget de la commune.

Monsieur PENEAU demande si ces postes seront effectivement pourvus ou si ce n'est que de la prévision.

Monsieur Emmanuel BELLANGER lui répond que ces postes seront pourvus en fonction des besoins réels.

Monsieur PENEAU indique qu'il avait demandé, lors d'un précédent Conseil, de pouvoir obtenir un tableau récapitulatif des postes créés et pourvus.

Monsieur Emmanuel BELLANGER lui répond que ce bilan annuel, en cours d'élaboration, sera transmis à l'assemblée délibérante en fin d'année.

Vu la Commission des Finances en date du 11 Septembre 2019,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

DECIDE le recrutement de :

- 4 agents contractuels pour le service jeunesse à temps complet (35 heures) dans le grade d'adjoint d'animation territorial relevant de la catégorie hiérarchique C du 21/10/2019 au 03/11/2019.

- 4 agents contractuels pour le service enfance à temps complet (35 heures) dans le grade d'adjoint d'animation territorial relevant de la catégorie hiérarchique C du 21/10/2019 au 03/11/2019.

  1 agent contractuel pour le service vie scolaire à temps complet (35 heures) dans le grade d'adjoint technique territorial relevant de la catégorie hiérarchique C du 01/10/2019 au 31/03/2020.

AUTORISE Monsieur le Maire ainsi que le premier Adjoint, à signer toutes les pièces relatives à ces recrutements.

7 - Création d'emplois non permanents pour accroissement temporaire d'activité

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Ainsi, les collectivités locales peuvent recruter des agents contractuels sur des emplois non permanents sur la base de l'article 3, 1° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, afin de faire face à un accroissement temporaire d'activité.

Ces emplois non permanents ne peuvent excéder 12 mois pendant une même période de 18 mois consécutifs.

Compte tenu d'un accroissement temporaire d'activité pour le centre socioculturel et le service vie scolaire, il est proposé au Conseil Municipal de recruter dans les conditions prévues à l'article 3 de la loi n° 84-53 précitée.

- 4 adjoints d'animation contractuels du 01/10/2019 au 30/09/2020 à 35 heures
- 1 adjoint technique contractuel du 01/10/2019 au 30/09/2020 à 35 heures

La rémunération de ces agents sera calculée par référence à l'indice brut 347. Les crédits correspondants sont inscrits au budget de la commune.

Vu la Commission des Finances en date du 11 Septembre 2019,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

DECIDE le recrutement de :

- 4 adjoints d'animation contractuels du 01/10/2019 au 30/09/2020 à 35 heures
- 1 adjoint technique contractuel du 01/10/2019 au 30/09/2020 à 35 heures

AUTORISE Monsieur le Maire ainsi que le premier Adjoint, à signer toutes les pièces relatives à ces recrutements.

8 - Création d'un poste dans le cadre d'emploi des Adjoints du Patrimoine Principaux de 2ème classe

Afin de permettre la nomination d'un agent communal suite à sa réussite au concours, il est proposé au Conseil Municipal de créer un emploi permanent à temps complet (35heures) d'Adjoint du Patrimoine Principal 2ème classe à compter du 1er Octobre 2019.

A l'issue de la nomination de cet agent, au 1er Décembre 2019, au grade d'Adjoint du Patrimoine Principal 2ème classe, le poste d'adjoint du patrimoine Territorial sera supprimé.

Il est demandé au Conseil Municipal d'en délibérer et d'autoriser Monsieur le Maire ainsi que le Premier Adjoint, à signer toutes les pièces nécessaires à cette opération.

Vu la Commission des Finances en date du 11 Septembre 2019,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

APPROUVE la création d'un poste dans le cadre d'emploi des Adjoints du Patrimoine Principaux de 2ème classe à compter du 1er Octobre 2019.

APPROUVE la nomination de cet agent, au 1er Décembre 2019, au grade d'Adjoint du Patrimoine Principal de 2ème classe.

DECIDE la suppression du poste d'adjoint du patrimoine Territorial au 1er Décembre 2019.

AUTORISE Monsieur le Maire ainsi que le premier Adjoint, à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

9 – Adhésion à la mission « remplacement » du CDG de l'Oise par la signature d'une convention de mise à disposition de personnel

Conformément aux dispositions de l'article 25 alinéa 1 de la loi n° 84-53 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, les centres de gestion « peuvent mettre des agents à disposition des collectivités et établissements qui le demandent en vue d'assurer le remplacement d'agents momentanément indisponibles ou d'assurer des missions temporaires ou en cas de vacance d'un emploi qui ne peut être immédiatement pourvu.

Dans ce cadre, le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Oise peut mettre à disposition de la commune de Clermont des agents notamment dans le cadre d'un remplacement d'un d'agent momentanément indisponible ou d'assurer des missions temporaires ou en cas de vacance d'un emploi qui ne peut être immédiatement pourvu.

Dans le cadre de cette mission, la collectivité rembourse au CDG 60, à terme échu,

- les traitements et les charges sociales de toute nature afférent à la mise à disposition de l'agent ainsi que et le cas échéant les frais médicaux non remboursés, les frais de déplacements, les frais de restauration ou d'hébergement accordés ou les heures supplémentaires effectuées à la demande de la collectivité, pour mise à disposition de l'agent proposé pour le remplacement de personnel, surcroit de travail, emplois saisonniers des secrétaires de mairie en milieu rural et d'emplois de catégories A et B (RSM) : les frais de gestion sont fixés à hauteur de 20 % des traitements et charges,

Une convention de mise à disposition de personnel, dont le modèle, est joint en annexe, sera établie entre le Président du Centre de Gestion de l'Oise et la Mairie.

Il est proposé au Conseil Municipal d'adhérer à cette mission de « remplacement » et de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire ainsi que le premier adjoint à signer ladite convention.

Vu la Commission des Finances en date du 11 Septembre 2019,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

AUTORISE Monsieur le Maire ainsi que le premier Adjoint, à signer la convention de mise à disposition du personnel avec le Président du Centre de Gestion de l'Oise et toutes les pièces s'y rapportant.

IV DEVELOPPEMENT DURABLE

10 – Mise à disposition d'un « vélobox » : demande de caution

Dans le cadre du développement des déplacements propres dans la ville de Clermont, la Mairie s'est engagée à mettre à disposition un ensemble de 16 vélobox gratuitement contre une caution encaissée.

L'encaissement de cette caution de 100 € se fera par le biais de la régie principale de la commune.

En conséquence, il est demandé au Conseil Municipal d'approuver la modalité ci-dessus.
Vu la Commission des Finances en date du 11 Septembre 2019,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

APPROUVE les modalités ci-dessus.

AUTORISE Monsieur le Maire ainsi que le premier Adjoint, à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

V AMENAGEMENT – URBANISME

11 – Vente de la propriété de la commune sise 2 Rue des Sables à CLERMONT

La Ville de Clermont est propriétaire du bien sis 2 Rue des Sables, cadastré BA N° 7, d'une superficie de 472 m², suite à l'exercice par Arrêté Municipal du droit de priorité à l'occasion de la vente par l'Etat d'une parcelle de terrain bâti, en date du 5 mai 2012, pour un montant de 100 000 €.

Cette acquisition a permis de mettre fin aux squats répétés dont était l'objet cet immeuble et avait un intérêt en vue d'un réaménagement du croisement de l'avenue Gambetta et de la rue des Sables.

Depuis quelques mois, plusieurs propositions ont été faites auprès de la mairie pour le rachat de la bâtisse ; une information permettant la publicité de la vente a été adressée auprès des Notaires de Clermont.

Précision a été systématiquement apportée que la Mairie conserverait, après division cadastrale la pointe du terrain pour un maximum de 70 m^2.

Monsieur PENEAU demande si le futur acquéreur à un projet.

Monsieur Emmanuel BELLANGER répond que ce sont quatre assistantes maternelles qui souhaitent créer une Maison d'Assistantes Maternelles (MAM).

Il est proposé au Conseil Municipal d'accepter la proposition d'achat du reste de la parcelle pour un montant de 90 000 €, conforme à l'estimation du service des Domaines en date du 24 juillet 2019, faite par Madame VAILLANT Laetitia.

Vu la Commission des Finances en date du 11 Septembre 2019,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DECIDE l'aliénation du bien ci-dessus pour la somme de 90 000 euros après division cadastrale de la pointe du terrain pour un maximum de 70 m², à Madame VAILLANT Laetitia avec faculté de substitution au profit d'une SCI à laquelle celle-ci sera associée.

AUTORISE Monsieur le Maire ainsi que le premier Adjoint, à signer toutes les pièces relatives à cette vente.

12 – Approbation du Contrat Territorial Eau et Climat CTEC Brèche

Le 11e programme de l'Agence de l'eau Seine Normandie, qui couvre la période 2019 - 2024, vise à encourager les acteurs à adapter dès maintenant leurs pratiques aux conséquences du changement climatique, pour mieux résister à ses effets.

La politique contractuelle du programme « eau et climat » 2019-2024 » de l'Agence de l'eau Seine - Normandie constitue un élément important de ce programme pour mobiliser les acteurs dans les territoires à enjeux eau et biodiversité, les plus exposés aux conséquences du changement climatique du fait de problèmes de qualité ou de quantité d'eau préexistants et répondre aux défis de l'adaptation au changement climatique.

Elle se décline notamment par la mise en œuvre de contrats de territoire eau et climat. Ces contrats visent à obtenir, en priorité sur des territoires à enjeux « eau et climat » (bassin versant, aire d'alimentation de captage…), la mobilisation de maîtres d'ouvrage autour d'un programme d'actions prioritaires et efficaces pour la préservation des ressources en eau, la biodiversité et l'adaptation au changement climatique. Ils sont élaborés sur la base d'un diagnostic complet et cohérent du territoire, partagé par l'ensemble des acteurs concernés, qui démontre l'opportunité de mettre en place un contrat « eau et climat ».

Le présent contrat BRECHE définit, sur le territoire du bassin versant de la Brèche, les actions prioritaires à mettre en œuvre pour répondre aux enjeux suivants :

- Enjeu 1 : La préservation de la ressource en eau potable et la protection pérenne des captages,
- Enjeu 2 : L'amélioration de la performance des systèmes d'assainissement (« tous temps ») prioritairement sur le ru de la Garde et la Béronnelle et la gestion à la source des eaux de pluie en milieu urbain,
- Enjeu 3 : L'amélioration de la qualité des milieux aquatiques et humides,
- Enjeu 4 : L'amélioration de la connaissance des axes d'érosion et de ruissellement ainsi que le développement de programmes d'actions pour limiter le ruissellement,
- Enjeu 5 : L'amélioration des connaissances sur les relations entre nappe et rivière,
- Enjeu 6 : La communication et la sensibilisation.

L'enjeu 3 correspond particulièrement à la commune de Clermont.

Ce contrat est un outil de programmation pluriannuel qui engage les parties sur les enjeux eau de leur

territoire. L'Agence de l'eau Seine-Normandie s'engage notamment à financer en priorité les actions inscrites dans un contrat.

Vu le 11ème programme de l'Agence de l'eau Seine-Normandie,

Vu la délibération n°18-45 du conseil d'administration de l'Agence de l'eau Seine-Normandie en date du 20 novembre 2018 approuvant le contrat de territoire eau et climat (CTEC) type,

Vu la stratégie d'adaptation au changement climatique du bassin Seine-Normandie approuvée par le comité de bassin le 8 décembre 2016,

Vu le projet de CTEC,

Considérant que ce contrat permet d'obtenir de l'Agence de l'eau Seine-Normandie, dans certaines conditions, une meilleure prise en compte des projets,

Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver le projet de CTEC et d'autoriser Monsieur le Maire ainsi que le premier adjoint à signer le contrat et tous documents et conventions en découlant ainsi que la charte d'engagement à la stratégie d'adaptation au changement climatique du bassin Seine-Normandie.

Vu la Commission des Finances en date du 11 Septembre 2019,

Monsieur POULAIN demande si un diagnostic a été réalisé et quels sont les objectifs.

Monsieur MINE indique que le SIVB, a réalisé un diagnostic sur les milieux humides. Dans le cadre du plan de gestion de la zone des Marettes, un diagnostic sur la flore et la faune est en voie de finalisation.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par 27 voix pour et Madame CALDERON ne prend pas part au vote.

APPROUVE le projet de CTEC tel que présenté en annexe de cette note.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer le contrat et tous documents et conventions en découlant.

AUTORISE Monsieur le Maire ainsi que le premier Adjoint à signer la charte d'engagement à la stratégie d'adaptation au changement climatique du bassin Seine-Normandie.

VI VIE SCOLAIRE

13 – Validation des Contrats Locaux d'Education Artistique (CLEA)

Dans le cadre de sa politique de développement et de promotion artistique la ville de Clermont, en partenariat avec l'Inspection Académique de l'Oise et la DRAC des Hauts de France, a mis en place des Contrats Locaux d'Education Artistique (CLEA). Ces contrats se matérialisent par des actions culturelles diverses en milieu et temps scolaires.

Pour l'année scolaire 2019/2020, les projets ci-après ont été retenus par les enseignants des écoles élémentaires et maternelles et étudiés lors d'un comité de pilotage réunissant les 3 partenaires financiers, l'Inspection Académique, la DRAC et la Commune :

Écoles Maternelles

Activité	TITRE DU PROJET	NOM DE L'ECOLE	Partenaire culturel	Ressources propres	DRAC	IA	Subvention demandée à la ville	TOTAL projets
Danse	La danse n'a pas d'âge	Ecole Maternelle Pierre Viénot	COLLECTIF 5 SUR 5	**0,00 €**	**575,00 €**	**375,00 €**	**950,00 €**	**1 900,00 €**
Arts plastiques	Sur les traces de Cro Mignon et CroPetite	Ecole Maternelle Les Sables 1 Classe	COLLECTIF 5 SUR 5	**300,00 €**	**375,00 €**	**375,00 €**	**750,00 €**	**1 800,00 €**
Arts plastiques	Sur les traces de Cro Mignon et CroPetite	Ecole Maternelle Les Sables 1 Classe	COLLECTIF 5 SUR 5	**300,00 €**	**375,00 €**	**375,00 €**	**750,00 €**	**1 800,00 €**
Cirque	Mains tendues regard levé partons à la découverte du cirque,	Ecole maternelle Belle Assise	La Batoude	**444,00 €**	**375,00 €**	**375,00 €**	**750,00 €**	**1 944,00 €**
Cirque	C'est quoi ce cirque	Ecole maternelle Belle Assise	La Batoude	**444,00 €**	**375,00 €**	**375,00 €**	**750,00 €**	**1 944,00 €**

Écoles Élémentaires

	TITRE DU PROJET	NOM DE L'ECOLE	Partenaire Culturel	Ressources propres	DRAC	IA	Subvention demandée à la ville	TOTAL projets
Musique	Ecoutez l'enquête	Ecole élémentaire Pierre Viénot	Théâtre du Beauvaisis	**450,00 €**	**625,00 €**	**625,00 €**	**1 250,00 €**	**2 950,00 €**
Photographie	Ecouter la photo-graphie	Ecole élémentaire Belle Assise	DIAPHANE	**100,00 €**	**500,00 €**	**500,00 €**	**1 000,00 €**	**2 100,00 €**

La ville de Clermont est sollicitée pour un montant total de subventions de **6 200,00 €,** la DRAC (Direction Régionale des Affaires Culturelles) pour un montant de **3 200,00 €** et l'Inspection Académique pour un montant de **3 000,00 €.**

Les écoles financent par le biais de ressources propres un total de **2 038,00 €.**

Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver les demandes de subvention ci-dessus et d'autoriser Monsieur le Maire ainsi que le premier adjoint à solliciter ces subventions auprès de la DRAC et de l'Inspection Académique et signer tous documents nécessaires à l'application de cette décision.

Vu la Commission des Finances en date du 11 Septembre 2019,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

APPROUVE les demandes de subvention ci-dessus.

AUTORISE Monsieur le Maire ainsi que le premier adjoint à solliciter ces subventions auprès de la DRAC et de l'Inspection Académique et à signer tous documents nécessaires à l'application de cette décision.

Monsieur LIMON quitte la séance à 19 h 45.

VII COMMUNICATION

14 – Syndicat d'Energie de l'Oise : rapport d'activités 2018

Le syndicat d'Energie de l'Oise a adressé son rapport d'activités 2018 à la commune de CLERMONT.

Conformément à l'article L.5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, « ce rapport fait l'objet d'une communication par la Maire au Conseil Municipal en séance publique au cours de laquelle les représentants de la commune à l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale sont entendus ».

Madame CALDERON demande si les bornes électriques sont recensées et localisées pour les éventuels utilisateurs.

Monsieur PENEAU demande si le taux d'utilisation des bornes est connu.

Monsieur DIZENGREMEL Pascal indique que le SE60 sera interrogé en ce sens.

Il est demandé au Conseil Municipal de prendre acte de ce rapport d'activités 2018 et d'indiquer qu'il est indispensable de préserver dans la future réforme territoriales les syndicats de grande taille faisant converger l'efficacité technique, économique et environnementale avec la solidarité sociale et territoriale.

Le Conseil Municipal **PREND ACTE** du rapport d'activités 2018 du Syndicat d'Energie de l'Oise et **PRECISE** qu'il est indispensable de préserver dans la future réforme territoriale les syndicats de grande taille faisant converger l'efficacité technique, économique et environnementale avec la solidarité sociale et territoriale.

15 – Rapport annuel 2018 sur la gestion du marché forain de la ville

La Société MANDON délégataire de la gestion du marché forain de la ville a adressé son rapport d'activités 2018 à la commune de CLERMONT.

Conformément à l'article L.1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, « ce rapport fait l'objet d'une communication par la Maire au Conseil Municipal en séance publique ».

Il est demandé au Conseil Municipal de prendre acte de ce rapport d'activités 2018.

Le Conseil Municipal **PREND ACTE** du rapport annuel 2018 sur la gestion du marché forain de la ville établi par la Société MANDON.

VIII INFORMATION

- Décisions prises par Monsieur le Maire

27 Mai 2019 : signature du lot N°1 : gros œuvre, démolition, carrelage, faïence du marché de travaux de construction d'un nouveau bloc sanitaires et de mise en accessibilité de l'école élémentaire Pierre Vienot avec l'entreprise VANDENBERGHE, pour un montant total de 180 636.25 € HT soit 216 763.50 € TTC, réparti en une tranche ferme pour 95 500,00 € HT, une tranche opérationnelle 1 pour 46 500.00 € HT et une tranche optionnelle 2 pour 38 636.25 € HT.

27 Mai 2019 : signature du lot N°2 : charpente bois du marché de travaux de construction d'un nouveau bloc sanitaires et de mise en en accessibilité de l'école élémentaire Pierre Vienot avec l'entreprise TROLARD ET BERNARD FRERES pour un montant de 8 741.70 € HT soit 10 490.04 € TTC.

27 Mai 2019 : signature du lot N°3 : couverture du marché de travaux de construction d'un nouveau bloc sanitaires et de mise en en accessibilité de l'école élémentaire Pierre Vienot avec l'entreprise EUROPE TOITURES pour un montant de 10 325.53 € HT soit 12 390.64 € TTC.

27 Mai 2019 : signature du lot N°4 : bardage pierre pour les travaux de construction d'un nouveau bloc sanitaires et de mise en en accessibilité de l'école élémentaire Pierre Vienot avec l'entreprise SPRITE pour un montant de 26 002.40 € HT soit 31 202.88 € TTC.

27 Mai 2019 : signature du lot N°5 : menuiseries extérieures – serrurerie du marché de travaux de construction d'un nouveau bloc sanitaires et de mise en en accessibilité de l'école élémentaire Pierre Vienot avec l'entreprise MMS pour un montant total de 50 586.00 € HT soit 60 703.20 € TTC réparti en une tranche ferme pour 26 500.70 € HT et une tranche optionnelle pour 24 085.30 € HT.

27 Mai 2019 : signature du lot N°7 : cloisons – faux plafonds du marché de travaux de construction d'un nouveau bloc sanitaires et de mise en en accessibilité de l'école élémentaire Pierre Vienot avec l'entreprise MARISOL pour un montant de 19 419.75 € HT soit 23 303.70 € TTC réparti en une tranche ferme pour 9 188.97 € HT et une tranche optionnelle pour 10 230.78 € HT

27 Mai 2019 : signature du lot N° 8 : peinture – sols souples du marché de travaux de construction d'un nouveau bloc sanitaires et de mise en en accessibilité de l'école élémentaire Pierre Vienot avec l'entreprise SPRID pour un montant total de 26 242.44 € HT soit 31 490.93 € TTC réparti en une tranche ferme pour 6 152.51 € HT et une tranche optionnelle pour 20 089.93 € HT.

27 Mai 2019 : signature du lot N°9 : électricité serrurerie du marché de travaux de construction d'un nouveau bloc sanitaires et de mise en en accessibilité de l'école élémentaire Pierre Vienot avec l'entreprise SIDEM pour un montant total de 23 100.00 € HT soit 27 720 € TTC réparti en une tranche ferme pour 15 575.42 € HT et une tranche optionnelle pour 7 524.58 € HT.

27 Mai 2019 : déclaration du lot N°10 : plomberie – chauffage ventilation serrurerie du marché de travaux de construction d'un nouveau bloc sanitaires et de mise en en accessibilité de l'école élémentaire Pierre Vienot, infructueux et lancement une nouvelle consultation sous la forme de procédure adaptée pour ce lot.

27 Mai 2019 : signature du lot N°11 : élévateur serrurerie du marché de travaux de construction d'un nouveau bloc sanitaires et de mise en en accessibilité de l'école élémentaire Pierre Vienot avec l'entreprise ERMHES pour un montant de 30 800.00 € HT soit 32 494.00 € TTC.

27 Mai 2019 : signature du lot N°12 – voirie réseaux divers du marché de travaux de construction d'un nouveau bloc sanitaires et de mise en en accessibilité de l'école élémentaire Pierre Vienot avec l'entreprise EIFFAGE pour un montant total de 67 342.52 € HT soit 80 811.02 € TTC réparti en une tranche ferme pour 34 523.13 € TTC, une tranche optionnelle 1 pour 24 397.82 € HT et une tranche optionnelle2 pour 8 421.57 € HT.

4 Juin 2019 : signature du lot N°6 : menuiseries intérieures des travaux de construction d'un nouveau bloc sanitaires et de mise en en accessibilité de l'école élémentaire Pierre Vienot avec l'entreprise MENUISERIE DU MOULIN pour un montant total de 28 200.00 € HT soit 33 840.00 € TTC réparti en une tranche ferme pour 10 800.00 € HT et une tranche optionnelle pour 17 400.00 € HT.

18 Juin 2019 : signature d'un avenant au marché de maîtrise d'œuvre portant sur la construction d'un nouveau bloc sanitaires et de mise en en accessibilité de l'école élémentaire Pierre Vienot avec le groupement LUSSO et Laurent Architectes/SIRECTEC pour un montant de 11 237.50 € HT portant le montant initial d marché de 38 313.02 € HT à 49 550.52 € HT soit 59 460.62 € TTC.

21 Juin 2019 : signature du marché pour le lot plomberie – chauffage - ventilation des travaux de construction d'un nouveau bloc sanitaires et de mise en en accessibilité de l'école élémentaire Pierre Vienot avec l'entreprise STIO pour un montant total de 43 840.15 € HT soit 52 608.18 € TTC réparti en une tranche ferme pour 36 840.15 € HT et une tranche optionnelle pour 7000.00 € HT.

4 Juillet 2019 : signature de l'avenant technique N°7 au contrat de performance énergétique conclu avec l'entreprise INEO, ayant pour incidence :

- D'acter le nouveau périmètre du contrat et son incidence sur les économies d'énergie à venir
- De modifier le programme de travaux.

24 Juillet 2019 : signature du contrat d'assurances relatif du marché de travaux de construction d'un nouveau bloc sanitaires et de mise en en accessibilité de l'école élémentaire Pierre Vienot pour :

Le lot N°1 : tous risques chantier d'un montant de 3 615.55 € TTC (correspondant à la solution de base de 2 366.41 € + option 1 dommages aux existants de 416.38 € + option 2 – dommages immatériels/garantie frais de location supplémentaires de 832.76 € HT)

Le lot N°2 : dommages ouvrage d'un montant total de 4 980.30 € TTC (correspondant à la solution de base de 4 248.96 € + option1 – dommages aux existants de 220.73 € + option2 : bon fonctionnement des éléments d'équipement de 85.35€ + option 3 : dommages immatériels de 425.26 €.

2 Août 2019 : signature d'une convention pour la mise à disposition, à titre gracieux, du local Béthencourtel à l'association « Esprit Shaolyn » pour une durée d'un an à compter du 1er Septembre 2019.

2 Août 2019 : signature d'une convention pour la mise à disposition, à titre gracieux, du stade municipal à l'association « Athlétic Club Clermontois » pour une durée d'un an à compter du 1er Septembre 2019.

2 Août 2019 : signature d'une convention pour la mise à disposition, à titre gracieux, du local Béthencourtel à l'association «AVF» pour une durée d'un an à compter du 1er Septembre 2019.

2 Août 2019 : signature d'une convention pour la mise à disposition, à titre gracieux, du préau Belle Assise à l'association «Rock'n Roll Latin Dance» pour une durée d'un an à compter du 1er Septembre 2019.

23 Août 2019 : signature d'une convention pour la mise à disposition, à titre gracieux, de la R.P.A. (verrière) à l'association « Quilt Passion » pour une durée d'un an à compter du 1er Septembre 2019.

27 Août 2019 : signature d'une convention de prestation pour un montant de 1 500 € avec l'association du Fil à retordre pour sa participation aux journées médiévales des 14 et 15 Septembre 2019.

28 Août 2019 : signature d'une convention pour la mise à disposition, à titre gracieux, de la salle Béthencourtel à l'association «le Vortex des Hobbies» pour une durée d'un an à compter du 1er Septembre 2019.

30 Août 2019 : signature d'une convention pour la mise à disposition, à titre gracieux, de la piste du stade Municipal à l'association «ASA ATHLETISME AGNETZ» pour une durée d'un an à compter du 1er Septembre 2019.

La séance est levée à 19 h 50.

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus et ont les membres signé au registre.